

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{lle} Carney: Que cette Chambre approuve l'Accord sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui est dans l'intérêt national et dont le texte légal a été déposé à la Chambre des communes le vendredi 11 décembre 1987, ainsi que de l'amendement de M. Langdon (p. 11885).

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter cette résolution dont la Chambre est saisie et qui a trait à l'accord de libre-échange canado-américain. J'ai accompagné le comité permanent lorsqu'il a tenu ses audiences à Ottawa et dans l'ouest du Canada. La plupart des témoins que nous avons entendus dans l'Ouest ont remarqué que le texte final n'était pas disponible, que personne ne savait ce qui se passait, et que le grand public n'a même pas pu exprimer ses vues. Au cours de cette semaine-là, le comité a travaillé fort pendant cinq jours dans cinq provinces ou territoires, mais le public en général n'a pas eu la chance de dire son mot.

Nous voici donc en train d'examiner le texte final de l'accord pour la première fois, texte auquel ni le public ni le comité n'ont eu accès pendant les audiences officielles. Nous aurons un débat de trois jours pour étudier cette question, probablement l'entente commerciale la plus importante que le Canada ait été appelé à endosser.

Apparemment, nous serons sur la voie express pendant trois jours afin que le premier ministre (M. Mulroney) puisse signer l'accord le 2 janvier, pourtant on nous dit que le Congrès américain n'en sera pas saisi avant juin l'an prochain. Fait ironique, nous avons emprunté la voie express, les Américains sont sur la voie d'évitement, et le public canadien s'inquiète énormément à ce sujet.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a pris la parole ce matin, mais il n'a pas mentionné deux choses. Il n'a pas dit que l'Association des consommateurs du Canada, traditionnellement en faveur d'un accord de libre-échange avec les États-Unis, a graduellement révisé sa position à mesure qu'elle a pris connaissance des détails de l'accord.

• (1240)

C'est important aussi de considérer l'accord du point de vue du consommateur. J'habite une ville frontalière dans la région de Sault-Sainte-Marie—Algoma où beaucoup de consommateurs ont été dramatiquement induits en erreur par la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney): elle leur a fait accroire qu'ils pourraient aller aux États-Unis et rentrer chez-eux les bras chargés de marchandises sans payer ni frais de douane ni taxes. En réalité, ce n'est pas vrai. La semaine dernière, des fonctionnaires nous ont précisé que la même limite de \$100 après un séjour de 48 heures s'appliquerait, que la même taxe de vente de 12 p. 100 s'appliquerait, et qu'il n'y aurait aucune réduction des droits sur les marchandises rapportées au

Le libre-échange

Canada des États-Unis qui auraient été fabriquées au Japon, en Malaisie ou dans quelque autre pays.

Grosso modo, 80 p. 100 de toutes les marchandises exportées du Canada aux États-Unis, et, sauf erreur, importées des États-Unis au Canada sont exemptés de droits. La réduction des droits est très faible. L'idée selon laquelle les Canadiens pourront dorénavant acheter tout ce qu'ils veulent aux États-Unis sans avoir, en rentrant au Canada, à payer de droits est tout à fait fautive. En fait, l'inspection des agents de douane sera encore plus rigoureuse, car ils devront s'assurer que chaque article rapporté des États-Unis a bien été fabriqué dans ce pays et que les marchandises assujetties à des droits de douane appelés à diminuer au cours des dix prochaines années, ont bel et bien été fabriquées aux États-Unis.

J'aimerais consacrer quelques instants à examiner la question du point de vue de l'agriculture. Quand le comité des affaires extérieures s'est rendu en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba et en Colombie-Britannique, des groupes d'agriculteurs nous ont présenté de longs mémoires où ils exprimaient leurs inquiétudes. Ainsi, les éleveurs de porcs de boucherie, les éleveurs de bovins de boucherie, les éleveurs de bestiaux qui ont actuellement accès ni plus ni moins au libre-échange se réjouissent de voir que cela continuera. Sauf erreur, ils verront d'ici cinq ans le montant des droits qu'ils paient actuellement réduit de 1c. la livre. Cette disposition s'appliquera à la viande rouge qui franchit la frontière dans un sens ou dans l'autre.

Cependant, des groupes comme la Fédération canadienne de l'agriculture nous ont exprimé de vives inquiétudes. Dans son mémoire, celle-ci a signalé que le projet d'entente ne remplit pas complètement les conditions que la Fédération avait posées au début des négociations, et que le Canada n'avait pas obtenu les règles commerciales et le mécanisme de règlement des litiges qu'il recherchait. Ces observations ont été reprises et développées d'une façon très détaillée par l'Association des producteurs de vin de la Colombie-Britannique, et par les associations de producteurs de fruits à chair délicate, de fruiticulteurs et maraîchers de cette province.

De même, la majorité des membres du Syndicat du blé de la Saskatchewan se sont prononcés contre cet accord commercial. La Fédération de l'agriculture de l'Ontario l'a dénoncé d'une façon vigoureuse et catégorique. Les groupes des Maritimes et l'Union des producteurs agricoles ont fait de même. Je crois savoir qu'une conférence de presse est prévue pour cette après-midi au cours de laquelle ils préciseront davantage ce qui les inquiète.

Témoignant de la plus totale indifférence, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) a avoué aux représentants de l'Union des producteurs agricoles du Québec qu'ils n'avaient pas lu l'entente et qu'ils en ignoraient la teneur. Or, ils savent exactement ce que renferme l'accord. Ils s'inquiètent vivement des dispositions de l'article 710 et du fait qu'ils seront assujettis à celles de l'article 703 qui prévoit l'abolition à longue échéance de tous les droits et de tous les contingents douaniers. Ils sont extrêmement inquiets.

Lors d'une conférence qu'ils ont tenue récemment au Québec, ils ont eu la curieuse idée de représenter les avantages que le premier ministre a obtenus dans l'accord en plaçant un petit lapin blanc dans une cage et en montrant le président des